

Des traces du passé à la fiction historique !

Des traces du passé à la fiction historique !

Thème : la vie quotidienne sous l'Ancien Régime à travers les inventaires après décès.

Inscription dans le programme :

Cycle 3 : Du début des Temps modernes à la fin de l'époque napoléonienne : le thème de la société d'Ancien Régime est surtout abordé dans le thème « La monarchie absolue en France : une société inégalitaire répartie en ordres. »

Compétences :

- comprendre et exploiter un document historique complexe : l'inventaire après décès (dimension critique et transversalité de la langue, dire, lire, écrire) .
- écrire une nouvelle historique en distinguant fiction et réalité historique.
- maîtriser un vocabulaire précis en visitant les mots d'ancien Français.

Faisons le point sur... : les inventaires après décès

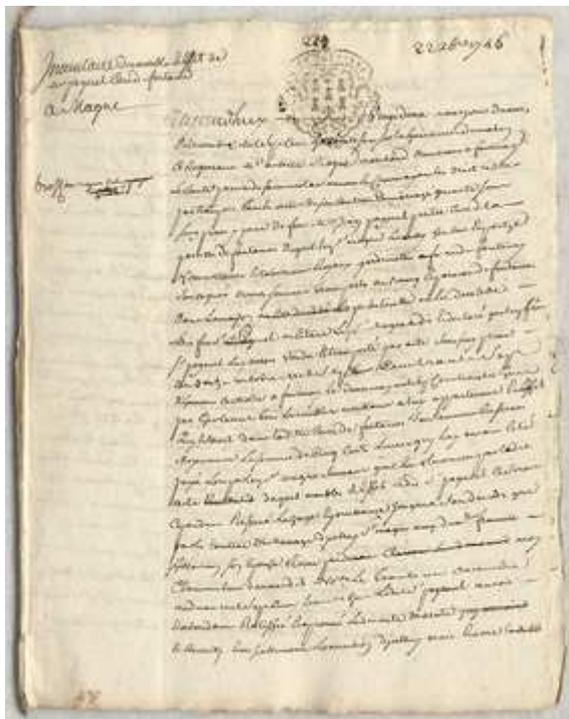
QUOI ?

« Une description des biens d'un défunt délaissés après sa mort, laquelle se fait solennellement et par des officiers de justices », selon Claude-Joseph de Ferrière dans son Dictionnaire de droit et de pratique contenant l'explication des termes de droit.

POURQUOI ?

Il s'agissait :

- d'estimer au mieux la valeur vénale d'une succession ou du moins d'en assurer la transmission intégrale aux héritiers.
- de préserver l'intérêt des héritiers. La Coutume (qui avait force de loi morale) du Poitou offre un moyen de défense pour les héritiers qui peuvent accepter mais aussi refuser la succession si le légataire était criblé de dettes.



(Archives départementales de Vendée 3 E 37/433)



COMMENT ?

Les inventaires après décès revêtent une forme identique.

Les premières pages présentent :

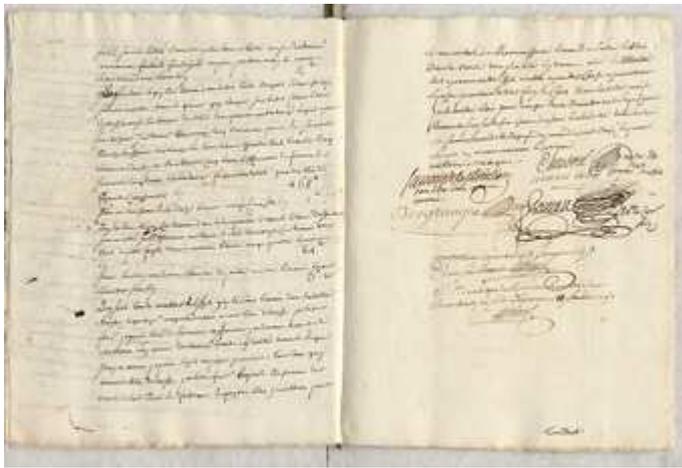
- Nom, prénoms, activité professionnelle et adresse du défunt
- L'Etat civil du requérant et sa profession (de manière plus irrégulière)
- La comparution de l'ensemble des protagonistes

L'intitulé consacré du notaire :

- « Inventaire des biens » ou « Inventaire des meubles, effets, titres et papiers, et enseignements, dettes passives et actives... »
- Le montant des biens estimés sous forme d'une liste par pièce de l'immeuble
- Les honoraires perçus par le notaire.

La fin de l'acte :

- A la fin, un état de fait est généralement précisé par la formule « *quy sont tous les meubles quy estoient et composoient la communauté...* ».
- L'acte est définitivement fermé par la formule « *Fait et clos le...* »
- Les signatures



(Archives départementales de Vendée 3 E 37/433)



Conclusion : les inventaires après décès, documents notariés par excellence, n'offrent que peu de place à l'innovation, à l'initiative. La Coutume impose la trame, des règles auxquelles le notaire ne peut déroger.

POUR QUELLES INFORMATIONS HISTORIQUES ?

L'exploitation des inventaires après décès ouvre sur des notions historiques diverses :

- Sur la société : les ordres, les corps de métiers, les catégories socio-professionnelles
- Sur le niveau de richesse : approche globale des fortunes, présence d'objets de valeur
- Sur la vie quotidienne à travers l'intimité des foyers : cadre de l'habitat, le nombre de pièces, la décoration intérieure, les activités reflétée par l'utilisation des objets usuels.

QUEL REGARD CRITIQUE ?

L'inventaire constitue un tableau incontournable de la vie au quotidien de la société d'Ancien Régime, mais cette source riche peut s'avérer aussi trompeuse, donc prudence !

Une photographie nette et réelle d'un foyer ou une image tronquée de la réalité ?

Une photographie à un moment donné :

- L'inventaire est réalisé lors d'une situation particulière (décès liés souvent à des maladies, contexte de vieillesse), donc dans une période de dépenses supplémentaires.

Un Fontenaysien doit, à sa mort en 1716, 460 livres à son médecin Cassaing « pour appointements de 4 années 4 mois suivant sa quittance »

- L'inventaire ne fait pas toujours mention de dissimulation, de vol ou de dilapidation.

« La ditte défunte Chevrier avoit plusieurs bagues et diamants et jonds d'or lesquels ne sont point trouvés [...] lesquelles bagues, or et argent ont sans doute esté pareillement soustrais par les mêmes personnes. »

- Certains objets ont été utilisés.

Des domestiques déclarent avoir tué et mangé soit une vache, soit des moutons, avant l'estimation par le notaire.

L'acte notarié est-il toujours objectif : une partialité à toute épreuve du notaire ?

- A catégorie sociale basse correspondrait des estimations de biens invariablement basses.

Lors de l'estimation des biens d'un domestique : sa couverture de laine est qualifiée de « meschante couverture », accompagné d'un coffre en très mauvais état, renfermant « de meschants habits ».

- On ne fait de l'Histoire qu'avec les documents que l'on a : de nombreux actes notariés manquent, pour une année entière.

OU et COMMENT LES ETUDIER ?

Les inventaires après décès se trouvent dans **les fonds d'archives notariales des archives départementales** : série 3 E. (Les services éducatifs des Archives peuvent envoyer des copies aux maîtres qui les sollicitent).

2 méthodes d'analyse :

- Dépouiller notaire par notaire, et année par année.

- L'intérêt : aucun acte ne peut échapper à l'étude

- L'inconvénient : la quantité d'actes (une centaine par liasse, par notaire et par année)

- Compulser les registres de contrôle des actes : sous-série 2 C (fonds d'enregistrement sous l'Ancien Régime).

Un édit de mars 1693 astreignait tous les actes notariés à être contrôlés et enregistrés dans la quinzaine suivant la rédaction, moyennant un droit que le tarif de septembre 1722 fixa à 10 sous pour 100 livres. Le contrôle concernait tous les actes, même sous seing privé.

- L'intérêt : un gain de temps très appréciable et une mention d'actes en majorité disparu.

- L'inconvénient : les informations concernant les actes sont succinctes sauf pour les insinuations suivant tarif (c'est-à-dire les actes dont la somme dépasse 100 livres, cas pour les actes de la noblesse).

Démarche :

1. - situation amorce : la vie quotidienne au XVIII^{ème} siècle dans le Poitou « Comment reconstituer la vie au quotidien des hommes du XVIII^{ème} siècle ? »

- émergence des représentations des élèves :
 - sous des formes diverses (écrits, oral)
 - par des tableaux
 - par des écrits (donner des exemples à partir de documents du manuel, tels les tableaux reconstituant les intérieurs des différentes couches de la société)

☞ Une source qui fige le temps : l'inventaire après décès

2. - présentation du document par l'enseignant en suscitant le questionnement de l'élève

- QUOI ? POURQUOI ?

- PAR QUI ? POUR QUI ? ☞ Voir précédemment « Faisons le point sur... »

Nota : de nombreuses transcriptions peuvent se trouver, notamment dans des mémoires d'histoire réalisés par les étudiants.

Aujourd'huy, le sixième du mois d'août mil sept cents quarante huit par les huit heures du matin, ce requérant maître Jacques Daniel Lacombe, marchand tanneur, veuf et commun en biens de défunte damoiselle Marie Moreau, demeurant en fauxbourg des Loges de cette ville de Fontenay-le-Comte, paroisse de Saint Jean, nous, Paul Chandoré, l'un des notaires et tabellions royaux à Fontenay-le-Comte, soussignés en conséquence de l'ordonnance rendue par monsieur le Sénéchal de cette ville dudit Fontenay, sur la requête à lui présentée par ledit sieur Daniel, en datte du trois du présent mois d'août, signée Sabourin de Dissay, duement scellée le cinquième du présent mois par Moreau, icelle portant notre commission pour la façon de l'inventaire des meubles et effets, titres et papiers, et toutes autres choses de la communauté qui estoit entre luy et laditte défunte Moreau, sa femme, aux fins de dissoudre icelle dite communauté avec elle et Marie Daniel, sa fille mineure, pour iceluy inventaire être fait, en la présence dudit Pierre Venant Moreau, oncle maternel de laditte mineure, lequel, suivant l'avis des autres parents dénommés au procès verbal et jugement rendu par mon dit sieur le Sénéchal le trente juillet dernier, auroit été nommé pour curateur ad hoc de laditte mineure, au regard et façon du présent inventaire, signée en la grosse d'iceluy jugement, Baty, greffier, et duement scellée.

Et laquelle dite requeste a été représentée pour être jointe et annexée à ces présentes. Sommes transportés en la maison et demeure dudit sieur Daniel, à l'effet dudit inventaire, déclarant ledit sieur Daniel, qu'aux fins d'iceluy inventaire il a fait avertir ledit sieur Moreau, curateur ad hoc de laditte mineure, comme aussy maître Jean Taulpier, l'un des notaires et tabellions royaux de cette dite ville, au corps et communauté desquels appartient l'office de commissaire aux prises, ventes et inventaires des biens meubles, pour faire les fonctions dudit office et tenir la main à la justice des prises et estimations qui seront cy après faites par les personnes appréciatrices qui seront nommées par ledit sieur Daniel et ledit sieur curateur ad hoc, de tout quoy ledit sieur Daniel a requis acte sous la réserve expresse de tous ses droits auxquels il n'entend déroger par ces présentes et s'est soussigné:

Jacque Daniel Lacombe

A comparu ledit sieur Moreau comme curateur ad hoc de laditte mineure, lequel, pour ce qui est de sa charge, a déclaré être prest d'assister et être présent audit inventaire, pour le bien et conservation des droits de laditte mineure, lequel, ainsy que ledit sieur Daniel sont convenus des personnes de Gabrielle Pinçon, femme de Louis Moreau, et Marie Jubin, femme de Charles Ribot, fripières et revendeuses, demeurantes fauxbourg des Loges de cette ville, lesquelles ils ont nommés pour faire les prisées et estimations desdits meubles et effets, et lesquelles ils ont présentement requis de venir accepter leur commission et en faire les fonctions et soussignés:

Moreau, Jacque Daniel Lacombe

A l'instant ont comparûs lesdittes Gabrielle Pinçon et Marie Ribot, lesquelles ont déclarés accepter leur commission et offert de faire serment de bien et fidelement s'en acquitter et soussignées:

Gabrielle Painson, Marie Iubin

A comparu ledit maître Jean Taulpier, notaire royal en cette ditte ville, lequel a déclaré être prest d'assister au présent inventaire et de faire les fonctions de l'office de commissaire aux prisées, estimations et ventes des biens meubles, et en conséquence tenir la main pour la justice des prisées et estimations quy seront cy après faite, et s'est ledit sieur commissaire soussigné:

Taulpier

De tout quoy, nous dit notaire, avons octroyé acte auxdittes parties, pour valoir et servir ce qu'il appartiendra et faire l'acceptation des commissions desdittes Moreau et Jubin et de ce qu'elles ont présentement, la main levée, fait serment de bien et fidelement s'en acquitter:

Desgranges, Chandoré, Taulpier

Et a été proceddé audit inventaire ainsy qu'il suit, premièrement, etant dans la chambre basse qui regarde sur la rue, s'est trouvé:

- un lit composé de son chaillit de bois de noyer, paillasse, coete, traversin, couverte, courte pointe d'indienne, garniture pour rideaux en cadis brodé d'un ruban jaune, estimé 135 l

- plus un petit coffre de façon de commode ou buffet à demi uzé, fermant à clef, estimé 7 l

Ouverture faite d'ycelui ne s'y est trouvé que quelques petits pots cy après inventariés et deux livres de lin en poupées estimées douze sols six deniers la livre, ce qui fait 1 l 5 s

- plus une table à pliants, cinq chezes foncées de paille, estimé le tout 3 l 10 s

- plus une salière de bois, un potager portatif, estimé le tout 4 l

- plus deux landiers, une pelle à foyer, une paire de pincettes, une broche, un trois pieds, un gril, cramaillère, un soufflet estimés ensemble 9 l

(transcription d'un inventaire après décès de Lacombe, marchand tanneur, 6 août 1748)

4. - mutualisation de la recherche

- à partir de cette mise en commun, réaliser un dessin-synthèse qui traduit l'intérieur et les conditions de vie de la catégorie sociale étudiée.
- confronter ensuite le dessin de l'élève avec des tableaux d'époque (exemples de Le Nain).

Remarque : pour aider l'enfant à matérialiser l'intérieur, l'enseignant peut proposer des planches de l'encyclopédie représentant des objets ou meubles mentionnés dans l'inventaire après décès.

5. - écriture de la nouvelle historique

- les exigences seront celles que l'enseignant souhaitera poser :
 - structure quinaire du récit
 - mise en intrigue
 - contexte historique respecté
 - utilisation des termes d'Ancien Français.

L'essentiel est d'identifier les registres disciplinaires :

- ce qui appartient à l'histoire (statut de preuve historique à partir du croisement des informations, contexte historique, champ sémantique de l'époque concernée).
- Ce qui appartient à l'étude de la langue française : dans le cadre d'un projet d'écriture, réaliser des paragraphes en respectant la syntaxe et les règles d'accord et d'orthographe.

Les formes d'écrit peuvent être diverses :

- *une nouvelle historico-policrière*
- *un poème*
- *un écrit humoristique ou satirique...*

Nota : Les exemples suivants appartiennent à des séances en lycée, les productions mises en place avec des primaires n'ayant pu être récupérées.

- **Mais les compétences sollicitées sont celles du primaire.**

L'adaptation au cycle 3 se fait par :

- la réduction de la longueur des inventaires après décès (extraits choisis).
- l'éclairage plus général du contexte historique.
- les exigences d'écriture et de maîtrise de la langue plus mesurées.

Daniel LACOMBE

« MARCHAND-TANNEUR »

Daniel Lacombe gisait au beau milieu de sa chambre, les durs traits de son visage figés dans leur dernière expression de douleur, le regard profond comme un abîme, un filet de bave s'écoulant de sa bouche. Il était là, inerte : mort. Il avait bien dans un ultime effort tenté de se relever mais son cœur déjà usé par des années harassantes de labeur acharné l'avait définitivement lâché. Après tout, c'était sans doute son destin, et, de toute manière, personne ne le regretterait ici-bas, ce ne serait pas sa femme Marie, paix à son âme, qu'une fièvre avait emportée quelques années auparavant et encore moins sa fille qui depuis était partie vivre au couvent chez les sœurs, père et fille ne pouvant se supporter. Et puis ce n'était pas des gens comme lui que l'on pleurait, ces gens de rien, ces petites gens. En plus ça jasait pas mal au village depuis qu'il vivait seul, tous ces bons chrétiens épris de bigoterie n'en cultivaient pas moins une certaine médisance...

C'était la fatigue qu'il fallait rendre responsable et qui avait eu raison de lui, la fatigue ou bien cette fâcheuse histoire qui survint la semaine qui précéda...

Daniel Lacombe venait de passer son quarante-troisième hiver et son trente-troisième en tant que tanneur, il avait repris la succession de feu son père qui reposait aujourd'hui dans la fosse familiale de la paroisse Saint-Jean au lieudit du faubourg des Loges. A cette période de l'année, Daniel Lacombe n'avait pas une minute à lui, les commandes affluaient et ses journées se rythmaient par l'arrivage des peaux, la mise en cuve, écharnage et séchage, quatre grandes étapes qui régissaient son activité de tannage. Il était midi sonnante au clocher de l'église qui dominait le bourg et Daniel Lacombe s'accorda une pause pour soulager sa faim et arroser son gosier qui depuis le début de la matinée poussait de grands râles d'insatisfaction. C'était décidé, il reprendrait son ouvrage après un frugal déjeuner. Il quitta alors sa tannerie que l'odeur nauséabonde habitait et longea sur une centaine de mètres le cours sinueux de la Vendée où grouillaient de jeunes têtards que le printemps avait apportés. La nature renaissait, les haies bocagères abritaient geais et passereaux qui sortaient de leur repos hivernal en chantant. C'était alors l'insouciance des beaux jours retrouvés. Les chênes qui avaient vu se succéder les années par dizaine se paraient déjà de bourgeons. Et, en cette semaine de la Saint-Isidor le soleil rayonnait comme jamais : signe annonciateur d'un bel été. Cette année la faim ne serait donc pas à affronter. Cette pensée le réjouit et il bifurqua sur un sentier en pente douce en direction du village. A la croisée d'un chemin il rencontra le vieux Menant que tout le monde ici appelait le « boëtoux » du fait qu'il perdit l'usage d'une de ses jambes, il y a bien longtemps, un jour qu'il coupait du bois. Il échangèrent amicalement quelques paroles et Daniel Lacombe lui confia ses prévisions optimistes pour l'année à venir et sur ce, se dirent au revoir. Le « boëtoux » n'avait pas été gâté par la vie il avait perdu femme et enfants en un hiver lors d'une terrible famine qui sévit alors dans la région. Daniel Lacombe traversa le village, à cette heure-ci désert et arriva enfin à sa modeste maison.

Il poussa la porte qui grinça et la claqua derrière lui. Il saisit un pichet vide posé sur le vaisselier de chêne massif qui trônait au centre de la sombre et humide cuisine. Il descendit ensuite l'escalier qui menait au cellier sous la pièce principale. Il ouvrit le robinet d'une imposante barrique ventrue et remplit son pichet d'un jeune rosé de Pissote qu'un vigneron lui avait fait livrer en échange de quelques peaux tannées. Quel délicieux parfum s'échappa alors, son odorat en fut si flatté. Il pris également quelques carottes à l'abri de la lumière dans un sac en toile de jute et, un petit plaisir, il s'autorisa un morceau de lard fumé. Et il remonta. Il se sorti une gamelle et un couteau, puis il s'assit à sa table. Il pela et coupa grossièrement les carottes et les fit revenir en rajoutant le lard en fin de cuisson afin que les saveurs fusionnent. Ceci fait, il versa le tout dans sa écuelle. Daniel Lacombe resta cependant un moment pensif et se précipita à la cuisine conscient de son oubli. En effet, il avait oublié sa fourchette, la plus grande de ses richesses, du moins à ses yeux.

(extrait d'Etienne, Seconde, lycée Mendès France La Roche/Yon)

LE TANNEUR

**Premières lueurs du jour
Transperçant la pièce sombre
Faites sortir de l'ombre
Cet homme sans amour.**

**Ses yeux taisent une grande tendresse
Sous des traits durs et graves
Comme le soleil par les nuages
Anéantit toute trace de liesse.**

**La femme tant aimée
Maintenant n'est plus,
N'est plus que le douloureux souvenir d'un vécu
A jamais enterré.**

**Sa vie n'est
Que son laborieux métier
Tanner,
Pour oublier**

**Du petit matin
Et ce, toute la journée
Tanner,
Cette rengaine sans fin**

**Echarner
Ces peaux tachetées
Puis débourrer
Pour mieux les travailler**

**Meurtrir ces cuirs raides
Les enduire de tan
Et laisser tarir ces basanes
Pour créer des hardes**

(Extrait de Chloé et Marion, Seconde, lycée Mendès France La Roche/Yon)

Prolongements possibles :

- réalisation d'un album mêlant texte et dessin : le texte comme le dessin devront traduire une réalité historique, même si l'histoire (fiction) ne se confond pas avec l'Histoire.

Vincent Paré formateur IUFM La Roche/Yon